

Affranchir  
au tarif  
en vigueur

AMSTRAD  
72 - 78 GRANDE RUE

92310 SEVRES

Volet à conserver par l'acheteur

## GARANTIE

Pour un ordinateur personnel   
un peripherique   
(precisez le type .....)

DATE D'ACHAT 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cachet du distributeur

# GARANTIE

**CARTE DE VALIDATION**  
**ATTENTION.** Ce volet doit être correctement rempli, détache, retourne (dans les huit jours qui suivent l'achat de l'appareil) a notre service garantie.

Nom de l'acheteur .....

Adresse .....

Code Postal .....

No de Telephone .....

Date D'Achat 

--	--	--	--	--	--	--	--

Cachet du distributeur

Nom du Magasin .....

un ordinateur personnel

un peripherique

precisez le type .....

# CERTIFICAT DE GARANTIE

L'appareil dont le type et la numéro de châssis sont indiqués au dos ue ce certificat est couvert par notre garantie dans les conditions suivantes.

**Durée à compter de la date d'achat :**

**Electrophone - Récepteur radio AM et auto-radio AM :**

6 mois (pièces détachées) - 3 mois (transistors et tubes).

**Chaîne Haute Fidélité - Récepteur radio et auto-radio AM-FM :**

1 an (pièces détachées) - 3 mois (transistors et tubes).

**ORDINATEUR PERSONNEL OU PERIPHERIQUES 1 AN (PIECES ET MAIN D'OEUVRE)**

**Nature :** la garantie donne droit au remplacement gratuit des pièces par le distributeur agréé. La main-oeuvre et le transport (aller-retour) restent à la charge de l'usager. La garantie ne donne aucun droit pour une indemnité en espèces ou en nature pour préjudice consécutif à l'immobilisation de l'appareil pendant la durée de la réparation.

**Etendue :** la garantie couvre tous vices de fabrication ou de matière dûment constatés par nos Services Techniques.

Sont exclues du bénéfice de la garantie, les avaries ou réclamations consécutives à

- une faute ou négligence de l'usager.
- un transport effectué sans précaution,
- une mauvaise installation, **notamment** lorsque les pieds d'un téléviseur n'auront pas été montés, ou auront été enlevés pour des raisons d'encombrement ou d'esthét que, privant ainsi l'appareil de la ventilation obligatoire.

- une surtension même passagère du secteur,
- une modification ou transformation non agréée par nos Services Techniques,
- une incidence d'éléments extérieurs (incendie, foudre, chaleur excessive, inondation, humidité, etc.),
- un rendement médiocre de l'appareil imputable à une installation d'antenne insuffisante ou de mauvaises conditions locales de réception,
- la non-réception en dehors de la zone de portée commerciale d'un émetteur,
- aux modifications pouvant survenir dans les caractéristiques des émetteurs.

Sont exclues également de la garantie, les piles ou batteries pour les récepteurs radio, électrophones ou téléviseurs, ainsi que les styles de lecture des électrophones et chaînes haute fidélité. En ce qui concerne le tube cathodique des téléviseurs, le bénéfice de la parantie sera refusé si le tube est cassé ou rayé, si une broche du culot est cassée, si le filament est coupé ou l'écran brûlé.

## MODALITE D'APPLICATION DE LA GARANTIE :

L'attribution de notre garantie est subo-donnée au retour dans nos services (dans les huit jours qui suivent l'achat de l'appareil), de la carte de validation ci-contre.

Pour bénéficier de la garantie, il faut que

- a) la réparation soit effectuée obligatoirement par un distributeur agréé
- b) l'appareil soit accompagné du présent certificat dûment rempli et sans rature.
- c) le certificat de garantie ait été validé en retournant dans nos services, la carte de validation ci-contre
- d) le numéro de l'appareil ne soit ni enlevé, ni modifié.

RG 74 B 6831